

les plus typiques, et faire passer sous nos yeux une série de tableaux variés, tour à tour sobres, animés et colorés.

Dans une dernière partie de sa conférence, M. Cloutier a réfuté les principales objections que le rationalisme païen et celui de notre temps ont voulu opposer aux miracles de Jésus-Christ.

Le cadre de cette première conférence était donc très vaste. Le prédicateur a su le remplir d'idées et de choses qui font de cette conférence une leçon à la fois attrayante et instructive.

M. Cloutier parle avec une netteté très précise; il apporte en chaire une grande souplesse de pensée et une action oratoire très large et très correcte.

L'auditoire de la Basilique suivra sans doute avec grand intérêt les conférences du distingué prédicateur. R.

Question scolaire du Nord-Ouest

Un correspondant nous écrit :

«... Dans la *Semaine religieuse* de samedi, vous avez l'air de croire que les écoles séparées, dont les nouvelles provinces de l'Ouest vont être dotées, ne vaudront pas grand'chose. Et d'autre part, le plus grand nombre des journaux nous chantent tous les jours que la phraséologie seule du Bill a été changée, que les droits des catholiques sont bien sauvegardés, etc. Vous qui êtes mieux en mesure que nous de savoir ce qu'il en est, dites-nous donc dans le prochain numéro quelles seront en réalité les écoles séparées dont les catholiques pourront bénéficier dans l'Alberta et la Saskatchewan.»

Nous n'avons aucune raison de refuser de répondre à notre ami, et nous allons franchement lui dire, au meilleur de notre connaissance, ce qu'est actuellement et ce que sera à l'avenir, d'après le bill d'Autonomie tel qu'amendé, l'école séparée dans le Nord-Ouest. Nos renseignements, nous ne les prendrons pas ailleurs que dans les discours ou les écrits des ministres du gouvernement fédéral.

Dans une lettre datée du 3 mars 1905, et publiée par tous les journaux, Sir W. Laurier a écrit ce qui suit :

« L'impression prévaut que les écoles séparées, telles que prévues dans le bill, seront des écoles ecclésiastiques. Ce que vous appelez écoles séparées dans ce cas ici n'est pratiquement que des écoles nationales. Voici la loi des territoires du Nord-Ouest à l'heure qu'il est.

« Tous les professeurs doivent subir un examen et avoir un certificat